

Association Zouzen
Chez Daniel Plazanet
50 rue Marx Dormoy
92260 Fontenay-aux-Roses
contact@zouzen.fr
www.zouzen.fr

Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2022

En date du sept mars deux mille vingt deux à 19h05 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'association zouzen ; réunion hybride chez M. Daniel PLAZANET au 50 rue Marx-Dormoy, 92260 Fontenay-aux-Roses, et en visioconférence ; les participants pouvaient également participer par consultation écrite anticipée.

Présents et en distanciel

[REDACTED]

Participants par consultation écrite anticipée

[REDACTED]

Daniel PLAZANET rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Élection du président de séance
2. Élection du secrétaire de séance
3. Lecture du bilan d'activité de l'année 2021
4. Présentation et approbation des comptes 2021
5. Présentation des projets 2022 et discussion
6. Vote des décisions
7. Élection des membres du conseil d'administration (CA)
8. Questions diverses

DÉLIBÉRATION

1. Élection du président de séance

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale (A.G.) désigne Daniel PLAZANET à la fonction de président de séance. Décision adoptée à l'unanimité.

2. Élection du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale désigne Eleanor PLAZANET à la fonction de secrétaire de séance. Décision adoptée à l'unanimité.

3. Lecture du bilan d'activité de l'année 2021

Le président donne lecture du bilan d'activités de l'année 2021

4. Présentation des comptes

4.1 La trésorière donne lecture du bilan financier de l'année 2021

4.2 Approbation des comptes : comptes approuvés à l'unanimité

5. Présentation des projets 2022 et discussion

Le président de séance donne lecture des projets de l'année 2022 et de requêtes concernant le fonctionnement de l'association.

5.1 Activité d'éveil corporel

Finaliser la séquence d'activité et la rédaction du mémoire pour présentation auprès de Sirhan Djezzar (*diplômé d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport DEJEPS, professeur de kung fu wushu et taiji quan, entraîneur national FFWAEMC de 2008 à 2014, intervenant auprès d'élèves en formation au diplôme d'État des professeurs de danse DEPD*) en vue de l'obtention d'un certificat de compétence "activités d'éveil corporel".

5.2 Activité d'éveil à la nature

La sensibilisation à l'environnement, à la nature et au jardinage comme support de bien-être, est une dimension importante de notre projet. Développer les activités en ce sens, notamment des animations de jardinage en lien avec le lieu de travail ; et les sorties nature (apprentissage des arbres, activité sensorielles et relaxations). → *Hug a tree* (Mme Scott)

5.3 Publications sur la gestion du stress

Une version revue et augmentée de *Adieu Boule d'Angoisse* doit être réalisée pour y intégrer de nouvelles notions acquises en formation *Intelligence émotionnelle*, et des techniques de gestion du stress issues de la *Méthode Silva* ; et retravailler la couverture.

5.4 Ouverture du compte bancaire de l'association

Après des semaines d'attente (du 16/11 au 18/12), la chargée de clientèle de la banque CIC nous a indiqué de nous tourner vers le conseiller "professionnels". L'A.G. valide donc la nécessité de prendre l'attache du conseiller "professionnels", Benoit Peyronel, pour ouvrir le compte bancaire d'association cette année. → Rendez-vous pris samedi 12 mars 10h00

5.5 Frais de bénévole

Le président rappelle enfin que la situation financière n'a pas permis de rembourser certains frais engagés par les bénévoles et sollicite ces remboursements dès que les fonds nécessaires le permettront (cf. notamment décision 8.5 de l'A.G constitutive du 26 juin 2021)

6. Vote des décisions

6.1 Ordinateur de l'association

Conformément à la décision 8.5 de l'A.G. du 26/06/2021 un ordinateur a été acheté pour la gestion courante et les projets de l'association. L'assemblée générale en avait validé la nécessité et autorisé le président à avancer les frais d'acquisition.

La situation financière n'ayant pas permis son remboursement, le président de séance propose que le remboursement de M. Daniel PLAZANET pour un montant de 678,68 euros soit exécuté dès que l'association disposera des fonds nécessaires.

Décision adoptée à l'unanimité

6.2 Imprimante de l'association

Au point 8.6 de l'A.G. du 26/06/2021, la trésorière avait exprimé la nécessité de remettre en service l'imprimante personnelle du président pour les besoins de l'association. Sans objection de l'assemblée, le conseil d'administration avait validé que soit achetée avec les fonds de l'association de l'encre pour l'imprimante.

Il s'est avéré que le modèle est trop ancien pour les matériels actuels, malgré l'achat d'un adaptateur de port série-usb et la recherche de drivers mis à jour.

Toutefois l'achat de l'encre par M. Daniel PLAZANET n'a toujours pas été remboursé.

6.2.1 Le président de séance propose que le remboursement de M. Daniel PLAZANET pour l'achat d'encre pour un montant de 15,50 euros soit exécuté dès que l'association disposera des fonds nécessaires : Décision adoptée à l'unanimité

6.2.2 Le président de séance propose qu'une imprimante soit achetée pour les besoins de l'association, M. Daniel PLAZANET en avançant les frais d'acquisition et étant remboursé dès que l'association disposera des fonds nécessaires.

Après en avoir délibéré et suggéré une dépense ne dépassant pas les 90 euros, l'assemblée valide cette proposition : Décision adoptée à l'unanimité

6.3 Frais divers liés au matériel informatique

Avec l'accord du C.A, M. Daniel Plazanet a avancé divers frais liés au matériel informatique ; le président propose leur remboursement dès que l'association disposera des fonds nécessaires.

6.3.1 Remboursement d'une housse pour ordinateur portable pour un montant de 24,99 euros : Décision adoptée à l'unanimité

6.3.2 Remboursement d'une licence logiciel office 2019 pour un montant de 24,90 euros : Décision adoptée à l'unanimité

6.4 Frais postaux divers

Des frais d'envois postaux ont été avancés par M. Daniel Plazanet pour l'envoi de deux livrets pédagogiques offerts en cadeau dans le cadre d'une action de communication de l'association pour un montant de 2 fois 2,16 euros ; et pour l'envoi du dossier de demande de rescrit par lettre recommandée avec AR pour un montant de 6,80 euros, que le président propose de rembourser sur les fonds de l'association.

6.4.1 Remboursement de l'envoi de deux livrets pédagogiques offerts en cadeau dans le cadre d'une action de communication de l'association pour un montant de 4,32 euros : Décision adoptée à l'unanimité

6.4.2 Remboursement de l'envoi du dossier de demande de rescrit par lettre recommandée avec AR pour un montant de 6,80 euros : Décision adoptée à l'unanimité

6.5 Formation diplômante Méthode Silva

M. Daniel Plazanet s'est formé à la *Méthode Silva* pour le développement de compétences en gestion du stress, formation certifiante de 3 jours pour un montant de 400 euros.

La *Méthode* a été mise en pratique à l'occasion des moments de relaxation guidée des ateliers de discussion "Vide ton sac" proposés par l'association.

Le président de séance propose que le remboursement de M. Daniel Plazanet pour un montant de 400 euros soit exécuté dès que l'association disposera des fonds nécessaires.

Après en avoir délibéré et souligné la relative cherté de la formation, l'assemblée valide cette proposition : Décision adoptée à l'unanimité

6.6 Adhésion gratuite pour les demandeurs d'emploi

Pour faciliter l'accès à l'association et affirmer la vocation d'intérêt général de notre projet, le président propose que l'adhésion soit accessible gratuitement aux demandeurs d'emplois.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale propose que la gratuité de l'adhésion soit ouverte aux demandeurs d'emplois **mais aussi aux étudiants** : Décision adoptée à l'unanimité

7. Élection des membres du conseil d'administration (CA)

Le président de séance recueille les candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article 13 des statuts de l'association, le conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum : les membres de droit et, au minimum, un membre élu par l'assemblée générale au scrutin majoritaire ; le nombre de membres du conseil d'administration peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale. Les membres élus sont élus pour un an et rééligibles.

Il est alors procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

7.1. Président : Daniel PLAZANET, 50 rue Marx-Dormoy, 92260 Fontenay-aux-Roses. Membre fondateur, membre de droit du conseil d'administration.

7.2. Administratrice - Trésorière : Eleanor PLAZANET, [REDACTED], 92260 Fontenay-aux-Roses. Membre fondatrice, membre de droit du conseil d'administration.

7.3. Administrateur : Jonathan PLAZANET, [REDACTED] Paris. Élu à l'unanimité.

7.4. Administratrice : Sophie Julien, [REDACTED] Paris. Élu à l'unanimité.

8. Questions diverses

8.1 Ateliers de discussion *Vide ton Sac*

. Suite à un problème d'attitude d'une participante l'A.G. s'interroge sur la nécessité d'un premier contact avec les nouveaux participants ; la rédaction d'une charte ; la création d'un formulaire d'inscription ?...

→ Envisager la lecture de la charte en début de séance ?

. Ambiguïté sur l'appellation "Vide ton sac" ? La vocation est - en effet - que les participants puissent "vider leur sac" ; trouver la formule qui permette de "vider son sac" mais aussi de venir avec "un extrait de lecture à partager ; une victoire à partager ; un défi / un problème pour être encouragé"

. Moment de relaxation apprécié ; un format "live / conférence" pourra aussi être envisagé notamment pour des séances de relaxation guidée sans atelier de discussion ; petit bémol sur le "déeétends-toi" :-)

8.2 Publications

Les premières ventes de *Lâcher Prise en une page par jour* sont encourageantes et laissent présager une source de recettes récurrente pour l'association.

L'idée d'un deuxième volume, plus progressif celui-là, est en train de germer.

La réécriture d'une V2 de *Adieu boule d'angoisse* - revue et augmentée - avec un nouveau visuel est en cours. Question de la fourniture de la mise à jour à qui aurait acheté la version précédente : ok pour leur fournir l'e-book de la version mise à jour à leur demande.

8.3 Administratif

La demande de rescrit mécénat est toujours en cours, nous devrions avoir la réponse de l'administration fiscale au plus tard fin avril 2022.

→ Demander à notre interlocutrice si elle souhaite le C.R. de cette AG.

8.4 Vie de l'association

Une campagne d'information auprès de nos contacts pourrait être envisagée pour susciter des adhésions : ok, action déjà engagée par Mme Julien.

Réfléchir à un cadeau de bienvenue pouvant motiver les adhésions : des fiches, des cartes, quelque chose de ludique ? L'A.G pense que c'est une question un peu précoce ; éventuellement une petite carte/bon/badge à la fin d'un atelier.

La partition de la cotisation annuelle pour les adhérents cotisant en cours d'année pourrait lever des objections : question non tranchée ; la gratuité aux demandeurs d'emplois et étudiants + le faible coût de la cotisation (10 euros pour un accès à toute l'offre de l'association) relativise cette question.

Bulletin d'adhésion 2022 : l'ouverture du compte d'association va permettre d'ajouter la case "règlement par chèque".

La rédaction d'un règlement intérieur pourrait servir de base à une communication plus large sur les activités et l'objet de l'association : le règlement intérieur des activités en plein air peut être pertinent.

Envisager le dépôt de candidature à l'appel à projets Kiosques de la Ville de Paris : oui et annonce des animations sur "que faire à Paris" (<https://www.paris.fr/quefaire>). Échanges sur la question des espaces verts ouverts tôt le matin (coulée verte) ; les espaces verts proches des usagers ; les espaces verts où les arbres sont accessibles.

Le C.A. nouvellement élu se réunira très bientôt

La séance s'est tenue de 19h05 à 20h20

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 13 mars 2022

Daniel Plazanet

Eleanor Plazanet

